

6. Tournées et expositions financées par des intérêts privés à l'étranger

De nombreuses manifestations culturelles se tiennent à l'étranger sans bénéficier d'aide directe du ministère des Affaires extérieures. Les artistes professionnels et les groupes d'amateurs qui doivent se produire ou exposer dans d'autres pays avec l'appui de commanditaires privés sont priés instamment d'en informer la direction des Affaires culturelles, afin que les missions canadiennes soient mises au courant de leur visite, le cas échéant, elles peuvent leur faire de la publicité sur place. Veuillez faire parvenir tous les renseignements à l'adresse suivante:

Le Directeur
Direction des Affaires culturelles
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

7. Relations sportives

Depuis 1973, le Ministère appuie les activités internationales de la communauté sportive canadienne. Par l'entremise de ses missions à l'étranger, il peut, au besoin, établir des contacts avec les organisations sportives étrangères au nom des organismes responsables canadiens. Ce service n'est cependant offert qu'en cas d'urgence, c'est-à-dire quand les tentatives d'établir ces contacts par des intermédiaires privés ont échoué. Le Ministère fournit également des conseils et de l'aide aux sportifs voyageant à l'étranger ainsi qu'aux organismes qui mettent sur pied des compétitions internationales en territoire canadien.

Nos sportifs sont d'excellents ambassadeurs de bonne entente pour le Canada et le Ministère désire leur venir en aide de toutes les façons possibles. Cette aide peut prendre diverses formes, selon les pays qu'entend visiter un groupe et les ressources dont dispose la mission canadienne de l'endroit. A cet égard, le Ministère devrait être avisé le plus tôt possible de l'itinéraire projeté d'une tournée. Les missions en seront à leur tour averties et leurs adresses communiquées au groupe en question. Les plans devront faire l'objet d'une discussion avec l'agent de liaison en matière sportive, chaque projet étant unique et nécessitant une forme d'aide appropriée.

La conduite du programme des relations sportives du Ministère se fait en étroite collaboration avec le ministère d'Etat à la Santé et au Sport amateur, les organismes nationaux et les agences sportives provinciales. (Le Ministère n'accorde pas d'aide financière directe aux équipes canadiennes. Pour ce genre d'aide, il faut communiquer avec le ministère d'Etat à la Santé et au Sport amateur, habituellement par l'entremise de la direction nationale de l'organisme concerné.)